

COMMUNE DE MESLAND

CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2015

Présents : MM. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, GÉRARD Jean-Pierre, BOYER Christophe, LEBAY Paule.

Excusés : MM GIRAUD Isabelle, MULTEAU Dimitri donne pouvoir à DELPY Jérôme, DAVID Catherine, HELTZLÉ Jérôme donne pouvoir à BOYER Christophe, BRUNO Christian, GASNIER Richard

ISOLATION DES COMBLES PERDUS DES BATIMENTS VIA LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Dans le cadre des économies d'énergie, Monsieur le Maire a fait intervenir l'entreprise ISOLA SUD-OUEST pour obtenir des devis d'isolation des combles des bâtiments communaux via les Certificats d'Economie d'Energie (loi POPE). Dans le cadre de ce dispositif, la commune est aidée à plus de 40% par un « obligé ». L'offre d'isolation se traduit par la fourniture et la pose de laine de verre soufflée sur une surface totale de 650 m² et une épaisseur de 275 mm.

Le conseil municipal a émis un avis favorable à cette dépense. Le reste à charge de la commune est d'un montant de 2 786.86 € TTC, déduction faite de la contribution CEE de 1 925.04 € que l'entreprise percevra directement de l' « obligé » sur mandat du maire.

TAXE D'AMENAGEMENT

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de réévaluer le taux de la taxe d'aménagement. Il est passé de 1 à 1.5 % sur tout le territoire de la commune et de 2 à 2.5 % pour les secteurs desservis par l'assainissement collectif.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIDELC

Sur proposition du Comité Syndical du Syndicat intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC), le Conseil Municipal accepte de modifier ses statuts afin de les mettre à jour et d'y intégrer de nouvelles compétences.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSR 2016

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2016 pour des travaux d'enfouissement qui s'élèvent à un reste à charge pour la commune de 66 735.53.€ TTC (éclairage public et téléphone).

REPAS & COLIS DES AINES

A l'occasion des fêtes de Noël 2015, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir de nouveau aux Meslandais ayant atteint l'âge de 70 ans, la possibilité de choisir entre un colis remis à domicile ou un repas servi au restaurant « le Saint Vincent ». Le coût unitaire de prise en charge par la commune est fixé à 25.00 € TTC. Les personnes qui opteront pour le repas pourront se faire accompagner de la personne de leur choix, à charge de cette dernière de régler directement sa participation de 25.00 € au restaurateur.

DECORATIONS DE NOEL

Monsieur le maire souhaiterait que la commune investisse dans un complément de décorations de Noël. La commission des fêtes et cérémonies est chargée de se renseigner.

PRET BARNUM

Monsieur le maire indique qu'il a reçu une demande de M. et Mme PUGNERE pour le prêt d'un barnum à l'occasion de la journée Portes Ouvertes qu'ils organisent à la Safranière de la Petite Ménagerie le 18 octobre 2015.

S'agissant d'une animation communale, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le maire est autorisé à ajuster les comptes afin de satisfaire au reversement du FPIC 2015 (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et au mandatement des dépenses d'effacement de réseaux, les prévisions étant insuffisantes.

PASSAGE DU TOUR DU LOIR-ET-CHER

Le Conseil municipal a émis un avis favorable pour le passage de l'épreuve cycliste du Tour du Loir-et-Cher le jeudi 14 avril 2016 ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 68.88 €.

SECURISATION DE TRAVERSEE DE BOURG

Le Conseil Municipal a validé le diagnostic de sécurité de la traversée de bourg remis par l'Agence Technique Départementale. Le montant des travaux est estimé à un montant total de 298 800.00 € T.T.C, maîtrise d'œuvre et frais annexes inclus. Il s'est engagé dans la réalisation de ce programme selon un échéancier pluriannuel.

L'entrée de bourg Route d'Onzain sera traitée sur la période 2017-2018.

➤ 1^{ère} tranche : de l'entrée d'agglomération à la Rue de la Fontaine en 2017 pour un montant estimé à 72 600.00 € T.T.C.

➤ 2^{ème} tranche : de la Rue de la Fontaine au Pont de la Petite Cisse en 2018 pour un montant estimé à 43 560.00 € T.T.C.

La consultation à maîtrise d'œuvre sous assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence Technique Départementale pour mener à bien ces travaux sera lancée dès le 2^{ème} semestre 2016.

MAITRISE D'ŒUVRE A.T.D. (IMPLANTATION LAMPADAIRES + TRANCHEES D'ENFOUISSEMENT)

Suite aux décisions d'engager successivement des travaux d'effacement des réseaux (électricité, éclairage public & téléphone) et de sécurisation d'entrée de bourg sur un même tronçon, Route d'Onzain, il s'avère nécessaire de repréciser avant fin janvier 2016, le type et l'emplacement des lampadaires à implanter et de déterminer le tracé des tranchées d'enfouissement pour mettre l'ensemble de ces travaux en cohérence.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour saisir l'Agence Technique Départementale afin de lui confier une mission de maîtrise d'œuvre de projet d'implantation de lampadaires et de tranchées d'enfouissement en concertation avec le SIDELC.

Le coût de la prestation s'élève à 2% du montant prévisionnel des travaux d'éclairage public (génie civil et lampadaires) estimé à 36 981.50 € H.T. soit une dépense de maîtrise d'œuvre de 739.63 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Une réunion est programmée le 05/11/2015 pour le calendrier des manifestations.